

Le tressage de la paille

Petite industrie qu'avait remarquée S. Berdez lors de son enquête agricole et manufacturière de 1835 :

Le tressage des pailles avait aussi été tenté à La Vallée, mais soit la difficulté de se procurer des pailles convenables, soit peut-être qu'on trouve plus d'avantages à s'exercer à d'autres genres d'industries, cette partie ne s'est pas soutenue¹.

Quelques objets auront retenu l'attention du professeur Auguste Piguet qui put bientôt écrire :

TRESSAGE DE LA PAILLE & CHAPELLERIE

Ces deux activités n'ont pas laissé de traces dans les documents consultés, avant 1319. A cette date, le petit Abel Capt, fils de l'ex-curial, ayant mal fait ses affaires, s'en vint in-extremis chercher refuge à l'asile-hôpital de L'Orient qui venait d'ouvrir ses portes.

Nous ignorons combien de temps le petit Capt avait exercé sa profession Derrière-la-Côte et s'il eut des devanciers. Il paraît probable que les gens de la région lui apportaient des tresses en paille du pays, confectionnées à domicile. La présence dans une maison particulière d'un lissoir à paille vient étayer cette probabilité. Ce curieux appareil, actuellement au musée du Collège, comprend trois cylindres de bois diversement espacés et pivotant sur deux montants verticaux, aussi en bois de hêtre. Une manivelle permet de mouvoir le cylindre du milieu. Le musée Jenisch à Vevey possède un lissoir à paille tout semblable.

Parmi les industries implantées à l'asile-hôpital tôt après sa fondation, figurent : le tressage de la paille et la chapellerie.

¹ S. Berdez, Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac-de-Joux, Lausanne, 1835, Le Pèlerin 1993, p. 322.

Les comptes des pauvres vont nous fournir maints renseignements sur ces métiers défunts.

Une maîtresse-tresseuse, dame Henriette Aubert enseigna son art à de pauvres filles assistées pendant 32 jours (salaire 5 fr- plus nourriture).

La demoiselle du syndic Daniel Golay se charge de façonner 14 chapeaux cousus au fil de rite. Un pensionnaire, Benoît, probablement chapelier de son métier, fabrique à Creil seul 70 chapeaux (on lui alloue 7 fr à titre d'encouragement).

Le syndic et le receveur surveillent la manoeuvre; ce dernier acquiert (sans doute pour le compte de l'Etat) les tresses supplémentaires. C'est aussi lui qui fournit la paille brute convenable.

Trois outils à fendre la paille reviennent à la bagatelle de 1 fl 3 batzes. Les 56 chapeaux fabriqués dans l'établissement trouvent acquéreurs à moins d'1 fl pièce. Ceux de 1823 (54 chapeaux) vendus à la foire du Sentier rapportent 47 fr

Mais dès l'année suivante, le tressage perd en importance; on ne fait plus de chapeaux que sur commande; en 1824, si le tressage se poursuit, il n'est plus question de chapeaux. A son tour, le tressage prend fin en 1825.

La double expérience avait déçu les espoirs.

Tresses de paille et chapeaux indigènes ont dit leur dernier mot. Les foires et les marchands de chapeaux établis au pays fournissent le nécessaire.

Selon le brouillon de "l'assistance publique" 17, 25/6/7.

Au début du siècle dernier, des chapeliers du dehors obtinrent l'autorisation de s'établir au Chenit. Ce furent un Grillon de Grenoble, ex-ouvrier de Louis Demièvre à Lausanne. Municipalité 1814. Chapelier lyonnais établi peu après au Chenit. Un Perrochet d'Auvergnier en la Principauté de Neuchâtel. Municipalité 1816. 13)

Tressage de la paille. — La découverte d'un *lissoir à paille* dans un galetas incite à avancer que certaines familles se livraient à la confection de *tresses de paille* destinées à être vendues aux chapeliers. Cet appareil comprend trois cylindres de bois diversement espacés, pivotant sur deux montants verticaux. Une manivelle de hêtre (comme l'appareil tout entier) permet de mouvoir le cylindre du milieu.

Le plan de maison de travail du pasteur Réal prévoyait entre autres l'enseignement de la *chapellerie*.

Nous savons aussi que la famille du *curial Capt* se livrait à la chapellerie. Cette industrie, bien que documentairement signalée en 1819 seulement, doit remonter au XVIII^e siècle. Le livre de raison Golay ne mentionne-t-il pas de 1750 à 1756 un Daniel Piguet, *chapelier*.

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971.